

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le douze avril à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

Étaient présents : Mr ADNET Bruno, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr Benoît JACQUINET, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST.

Absents excusés : : Mr APPERT Guy, Mr LAUNOIS Lionel, Mme PERARDEL Ophélie, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mr ROBIN Eric,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Mr Bruno ADNET est désigné pour remplir cette fonction.**

---

### COMPTE DE GESTION 2018 DES BUDGETS : PRINCIPAL, EAU ET ZONE ARTISANALE :

Le Conseil Municipal :

déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DES BUDGETS : PRINCIPAL, EAU ET ZONE ARTISANALE :

Le Conseil Municipal :

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice 2018 effectuées par l'ordonnateur,

**DÉCIDE :**

- d'approuver le compte administratif du budget principal qui présente un résultat cumulé positif d'un montant de 1 446 668.66 €,
- d'approuver le compte administratif du budget Eau qui présente un résultat cumulé positif d'un montant de 48 317.76 €,
- d'approuver le compte administratif du budget Zone Artisanale qui présente un résultat cumulé positif d'un montant de -88 813.50 €.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DES BUDGETS : PRINCIPAL, EAU ET ZONE ARTISANALE :

le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** au budget Principal 2019 les résultats de l'exercice comme suit :  
*Affectation en réserves en section d'investissement au compte 1068 de* **197 259.63 €**  
*Report en section d'investissement en dépenses au compte 001 de* **197 259.63 €**  
*Report en section de fonctionnement en recettes au compte 002 de* **1 446 668.66 €**
- **D'affecter** au budget Eau 2019 les résultats de l'exercice comme suit :  
*Affectation en réserves en section d'investissement au compte 1068 de* **321.10 €**  
*Report en section d'investissement en dépenses au compte 001 de* **321.10 €**  
*Report en section de fonctionnement en recettes au compte 002 de* **48 317.76 €**
- **D'affecter** au budget Zone Artisanale 2019 les résultats de l'exercice comme suit :  
*Report en section d'investissement en dépenses au compte 001 de* **96 139.51 €**  
*Report en section de fonctionnement en recettes au compte 002 de* **7 326.01 €**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : PRINCIPAL, EAU ET ZONE ARTISANALE :**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
2 004 262.45 €	1 802 691.88 €

#### **BUDGET EAU :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
121 817.76 €	48 821.11 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 qui est en suréquilibre

#### **BUDGET ZONE ARTISANALE :**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
DEPENSES	371 427.78 €	295 348.40 €
RECETTES	431 023.90 €	367 217.78 €

#### **CONVENTION ORANGE :**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de renouvellement de la convention à passer avec Orange France dans le cadre de la mise à disposition d'un emplacement situé lieudit « le Gravier des cochons » parcelle cadastrée section ZD n° 44 pour une surface totale de 24 m<sup>2</sup> où est installé un pylône de 20 m équipé de 3 antennes avec dalle technique. Cette convention est prévue pour une durée de 12 ans pour un loyer annuel de 3100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ⊕ **De donner** son accord pour renouveler pour une durée de 12 ans la convention avec Orange France pour la mise à disposition de la parcelle cadastrée ZD n° 44 lieudit « le gravier des cochons » d'une surface de 24 m<sup>2</sup> sur laquelle sont implantés des Equipements Techniques,
- ⊕ **De fixer** le loyer annuel de ce bail à la somme de **3100 €** nets toutes charges incluses qui prendra effet à compter du **23 octobre 2019**,
- ⊕ **D'autoriser** Mr le Maire à signer cette convention.

#### **ACCES A LA BOULANGERIE SUR LA RD3 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr Benoît Jacquinet souhaite créer une boulangerie à l'emplacement de la Cav 'O truffes au 6 Route Nationale. De ce fait, des aménagements sont nécessaires sur le domaine public : aménagement d'un accès à la boulangerie et création de places de parking. Des devis ont été demandés à la Société MARTINS TP ainsi qu'à la Société COLAS. Monsieur le Maire indique que ce projet est une opportunité pour la commune et ses habitants, un tel projet apportera un service à la population et renforcera l'attractivité de notre village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'Accepter** de réaliser un accès et des places de parking sur la RD3 pour le projet de création d'une boulangerie,
- **De demander** à Mr le Maire de maîtriser au mieux le montant des travaux à réaliser,
- **D'inscrire** ces travaux au budget primitif 2019.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23H00.**

**Le Maire,**

**Pierre-Marie GILLE**